

PRET D'HONNEUR A TAUX ZERO

Fiche produit : V.07.2025

Je fais ma demande

QU'EST CE QUE LE PRET D'HONNEUR A TAUX ZERO ?

Prêt personnel sans intérêt, sans garantie ni caution personnelle, d'un montant compris entre 5 000 € et 20 000 €, destiné à usage professionnel.

Prêt d'honneur création ou reprise

- Avec contrepartie bancaire obligatoire et sans garantie personnelle,
- Durée de remboursement de 4 ans maximum, incluant un différé de remboursement de 6 mois maximum.

Critère d'éligibilité :

- Dont le siège social est situé à Mayotte ;
- Tout public en création/reprise (demandeurs d'emploi salarié, bénéficiaires de minima sociaux) ou entreprises créer depuis moins de 6 mois. L'indépendance du créateurs et la maîtrise de son projet seront des éléments déterminants dans l'étude de recevabilité.
- Exercer dans n'importe quel secteur d'activité, à l'exception de l'immobilier (marchands de bien, agences immobilières, etc.) et de l'intermédiation bancaire ;
- Être constituée sous toute forme juridique, à l'exception des associations loi 1901 et des SCI.

Objectif :

- Renforcer les fonds propres du créateur
- Faciliter l'obtention d'un prêt bancaire
- Financer prioritairement ce que la banque ne finance pas comme par exemple (Les fonds de roulement, le stock, trésorerie, incorporel)

Prêt d'honneur développement / Prêt d'honneur croissance

- Prêt personnel à vocation professionnelle sans intérêts ni caution personnelle

Critère d'éligibilité :

- Dont le siège social est situé à Mayotte ;
- Entreprise ayant plus de 3 ans d'existence

Objectif :

- Modification du plan initial avec développement et croissance de l'activité de l'entreprise : fonds de roulement de croissance, embauche, développement d'un nouveau produit, nouveaux marché, export).

QUELLES SONT LES ETAPES POUR EN BENEFICIER ?

- **Vous pouvez :**
 - Appelé au 0639 60 31 71 ou passer directement au siège de l'association : [Maison de l'entreprise, 1 Place Mariage, 97600 Mamoudzou](#)
- **Remplissage du dossier et préparation des pièces**
 - Vous faire accompagner par votre expert-comptable ou une structure d'accompagnement du territoire de votre choix
- **Dépôt du dossier à l'adresse email suivante :** contact@initiative-mayotte.fr
- **Finalisation du dépôt par Initiative Mayotte**
- **Instruction par Initiative Mayotte et passage en Comité d'Agrément pour l'octroi des aides**
 - Votre présence est requise, en présentiel ou distanciel
- **Signature du contrat de prêt et versement des fonds**

Les co-financeurs du fond :



L'instructeur :